

ARRÊTÉ D'ANNULATION N° 2020-002
AN07620200407021

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements de la Seine-Maritime, énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 4 déclarations annulées

Article 2 :

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime et publiée auprès de chacune des collectivités du département.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20200407-BDEAN2020-002-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2020

Affichage : 06/04/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

Rendu exécutoire le :

Fait à Isneauville le 7 avril 2020

Monsieur le Président
Jean-Claude WEISS



N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V07620033592002	Adjoint technique principal de 2ème classe	ATSEM (h/f)	Erreur matérielle (doublon)	35h00	BOIS GUILLAUME 76230 Bois guillaume	27/04/2020	07620200303218
V076-2019-4799	Educateur territorial principal des APS de 1ère classe	Maître-nageur sauveteur (h/f)	Le grade ne convient pas	28h00	SOTTEVILLE LES ROUEN 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN		N°30
V076-2019-4800	Educateur territorial principal des APS de 2ème classe	Maître-nageur sauveteur (h/f)	Le grade ne convient pas	28h00	SOTTEVILLE LES ROUEN 76301 SOTTEVILLE LES ROUEN		N°30
V076-2019-1790	Adjoint technique territorial	agent de maintenance centre de tri	Erreur matérielle (doublon)	35h00	SMEDAR 76121 Le Grand-Quevilly		N°15